

# Suppression de tâches sans raison

## Par mary34, le 30/04/2009 à 18:14

Bonjour,

Mon employeur a t'il le droit de me supprimer des responsabilités stipulées dans mon contrat sous pretexte d'une réorganisation des tâches? Les tâches supprimées rendent mon travail très très léger !!

Merci d'avance

#### Par Visiteur, le 01/05/2009 à 08:40

bonjour,

le droit non !!! il peut vous proposer par écrit une modification de votre contrat.

vous êtes libre de refuser ou d'accepter.

(si vous refusez il a le choix entre renoncer à modifier votre contrat ou vous licencier).

### Par mary34, le 01/05/2009 à 15:01

Bonjour et merci d'avoir pris le temps de me répondre.

Je suis responsable de salle et maître d'hotel.

Mon employeur m'a sommé oralement de lui rendre les clés du resto et le téléphone et m'a déresponsabilisé de la caisse pour la donner à mon chef de rang.

Aujourd'hui, il prétend par recommandé que c'est une demande que j'ai formulé. Or je n'ai jms demandé une telle chose, ni par écrit, ni par oral!

Donc son explication via ce courrier est-elle légitime ? Peux-t'il se décharger de cette situation ainsi ?

Merci d'avance

# Par Visiteur, le 02/05/2009 à 16:36

[citation]Donc son explication via ce courrier est-elle légitime ? Peux-t'il se décharger de cette situation ainsi ? [/citation]

non...